

COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR Session 2026-2028

STATUT	PARCOURS COMPLET			PARCOURS PARTIEL		
	Nombre d'heures théoriques	Coût horaire	TOTAL	Nombre d'heures théoriques	Coût horaire	TOTAL
Demandeur.euse d'emploi	950 heures	14 €	13 300 € Prise en charge des frais pédagogiques par la Région des Pays de la Loire - si éligibilité*	En fonction du diplôme (contacter le secrétariat)	15,60 €	En fonction des dispenses et/ou des allègements, le coût pédagogique sera révisé
Salarié.e sous contrat de professionnalisation, CDI, CDD, Transitions Pro	950 heures	14 €	13 300 € Financement des frais pédagogiques pouvant être pris en charge par l'employeur ou un organisme (OPCO, Transitions Pro, ...)	En fonction du diplôme (contacter le secrétariat)	15,60 €	En fonction des dispenses et/ou des allègements, le coût pédagogique sera révisé
Contrat d'apprentissage	950 heures	Tarif en fonction de la convention collective de l'employeur en lien avec France Compétences et en fonction de la durée du contrat d'apprentissage		En fonction du diplôme (contacter le secrétariat)	Tarif en fonction de la convention collective de l'employeur en lien avec France Compétences et en fonction de la durée du contrat d'apprentissage	
Autofinancement	950 heures	13,30 €	12 635 €	En fonction du diplôme (contacter le secrétariat)	14 €	En fonction des dispenses et/ou des allègements, le coût pédagogique sera révisé

* La Région des Pays de la Loire assure la gratuité des formations pour les personnes admises dans un établissement de formation ligérien préparant au diplôme d'état de Moniteur Educateur sous réserve que les personnes admises sur les places conventionnées remplissent les conditions d'éligibilité au financement régional. Sont éligibles :

- les personnes en poursuite de scolarité (sans interruption dans leur scolarité)
- les personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, détachées de tout employeur

Après l'admission, le CEFRAS remettra à toutes les personnes admises en formation un dossier de demande d'éligibilité à la gratuité des frais de formation par la Région des Pays de la Loire.

Le règlement d'admission précise le nombre de places éligibles par formation.